

Foix, le 27 août 2008



L'inspecteur d'académie, directeur des services départementaux de l'éducation nationale

à

Mmes et Mrs les directeurs d'école

Mmes et Mrs les inspecteurs de l'Education Nationale

**Objet : dossiers de retraite et de validations de service**

**Moyens – Personnels**

**1<sup>er</sup> Degré**

Dossier suivi par

Carine LE COZ

Téléphone

05.61.02.05.03

Fax

05.61.02.81.96

Mél

[mppremdeg09@ac-toulouse.fr](mailto:mppremdeg09@ac-toulouse.fr)

1 Rue Fenouillet BP 77  
09008 FOIX CEDEX

Je vous informe que le **traitement des retraites (et des dossiers d'examen des droits à Pension - DEDP) et des validations de services auxiliaires** est transféré à **partir du 1<sup>er</sup> septembre 2008** à la Division des Pensions et de l'Indemnisation du Chômage (DIPIC) au rectorat de Toulouse.

Les dossiers en cours de traitement au sein de l'inspection académique sont transférés à la DIPIC pour être finalisés.

**L'ensemble des questions relatives à ces deux domaines devra être adressé à ce service, les inspections académiques ne disposant plus des éléments de réponse.**

L'adresse postale de la DIPIC est la suivante :

Rectorat de Toulouse  
DIPIC  
Place Saint Jacques  
31073 Toulouse Cedex 9

Les bureaux de la DIPIC sont eux situés au 5, rue Bida à Toulouse.

Le rectorat de Toulouse est desservi par la ligne de métro B, station « François Verdier ».

La DIPIC est joignable par **téléphone** les mardi, jeudi et vendredi de 14 H à 16 H 15, le mercredi de 9 H à 12 H et de 14 H à 16 H 15.

**Un accueil physique n'est possible que sur rendez-vous.**

Vous pouvez aussi joindre la DIPIC par fax au 05 61 17 80 71 ou par courriel à l'adresse suivante : [pension.1degre@ac-toulouse.fr](mailto:pension.1degre@ac-toulouse.fr) (cette adresse est exclusivement réservée aux personnels du premier degré).

Les personnels à contacter sont les suivants :

- Mme Philip au 05 61 17 81 44 pour les retraites (et les DEDP) des IA 9, 12, 32 et 82
- Mme Commelas au 05 61 17 81 22 pour les retraites (et les DEDP) des IA 46, 65 et 81
- Les retraites (et les DEDP) de l'IA 31 seront gérés conjointement par Mme Philip et Mme Commelas.
- Mme Bul au 05 61 17 79 91 pour les validations des services auxiliaires des personnels enseignants du 1<sup>er</sup> degré (tout département).

Les demandes d'admission à la retraite pour ancienneté (ou parent de trois enfants et enfant handicapé) seront transmises, **sous couvert de l'IEN**, directement à la DIPIC.



Seules les demandes d'admission à la retraite pour invalidité seront transmises, sous couvert de l'IEN, **à la fois** à la DIPIC et au service MP1 de l'inspection académique de l'Ariège (afin de débiter plus rapidement la procédure médicale du dossier).

Je vous rappelle que des simulations de retraite peuvent être effectuées sur le site suivant : <http://www.minefi.gouv.fr/pensions/calculs/>

**2/2**

Les demandes de validation de services auxiliaires devront être adressées directement à la DIPIC.

*Les présentes informations sont à porter à la connaissance de tous les personnels placés sous votre autorité, y compris en congé de maternité ou de maladie, les T.R. qu'ils soient en suppléance ou en attente d'emploi, les maîtres spécialisés chargés de rééducation ou de psychologie scolaire, les animateurs TICE et ELVE.*

Daniel SUBERVIELLE

**SIGNE**